



Ref. 3483
AUTRES ZONES/PORTS CHAMPAGNE
ARDENNE 10

LOCAUX D'ACTIVITÉS DE 3 000 M² À
ROMILLY-SUR-SEINE (10) - PARC
D'ACTIVITÉS AEROMIA - BÂTIMENT A

Description	Situation / Desserte
<p>Disponibilité Immédiate</p> <p>Bâtiment</p> <p>Bâtiment A de 3 000 m2 divisible en 5 cellules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 x cellule de 1 300 m2 • 2 x cellules de 400 m2 • 2 x cellules de 450 m2 <p>Cellules destinées à l'activité industrielle, artisanale et de services.</p> <p>Surface totale 3000 m²</p> <p>Divisible Oui</p>	<p>Parc d'Activités AEROMIA - 2 rue Robert Galley</p> <p>Accès autoroute Oui</p> <p>Accès direct par la RD 619 (Troyes - Provins - Paris)</p> <p>A 30 mn de l'embranchement autoroutier</p> <p>A 1h15 de Paris-Est et à 1h00 de Marne la Vallée (A4)</p> <p>A 15 mn du Port de Nogent sur Seine (ligne régulière de transport en conteneurs avec Le Havre via un canal à gabarit européen)</p> <p>Ligne SNCF Paris-Bâle</p> <p>Accès aéroport Oui</p> <p>A 40 mn de l'aéroport international de Paris-Valry (fret et passagers)</p> <p>Embranchement fluvial Non</p> <p>Accès voie ferroviaire Non</p>
Entrepôt/Activité	Bureau
<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment à vocation industrielle, artisanale et de service • Alarme installée • Cellules raccordées tous réseaux • Sanitaires et douches installés <p>Hauteur de stockage max</p> <p>Hauteur intérieure : 4,50 m sous ferme</p> <p>Portes PL Oui</p> <p>Une porte sectionnelle par cellule</p> <p>Chauffage Oui</p> <p>Aérothermes gaz</p> <p>Eclairage urbain Oui</p> <p>extérieur</p> <p>Parking Oui</p> <p>VL et PL</p>	<p>Aménagements intérieurs possibles</p> <p>Sanitaires Oui</p>
Prestations spécifiques	Particularités du site
	<ul style="list-style-type: none"> • Sur l'emprise d'une zone d'activités économiques de 200 ha. • Accès par voiries lourdes • Zone visible de l'axe majeur (RD 619) • Centres commerciaux/gare et centre-ville à proximité • Zone d'activités nouvellement créée (février 2014)
Conditions financières	Publicité
Prix de cession/location : Nous consulter	<p>Publié le 23 février 2017</p> <p>Durée minimale de publication : 6 semaines</p>